

Bien Vivre A L'Epine

Association loi 1901
4, Impasse Louis Troussier
85740 - L'EPINE

L'Epine, le 4 mars 2009

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
85740 – L'EPINE

Recommandé avec A.R.

Objet : Urbanisme

Monsieur le Maire

Vous avez choisi de revenir, dans votre journal municipal distribué cette semaine, sur l'annulation du PLU. Cette annulation, que vous revendiquez, vous permet légalement de vous affranchir des mesures prises par l'ancienne municipalité, destinées à protéger le village d'une urbanisation désordonnée et à sauvegarder la beauté de ses paysages.

Malgré l'annulation du PLU, vous restez tenu par les dispositions relatives aux Zones Protégées, applicables à la commune. Plusieurs de vos initiatives montrent que le retour à l'époque où, en matière d'urbanisation, les intérêts particuliers primaient sur le développement harmonieux du village au bénéfice de tous, vous convient.

Dans la ligne de ces initiatives, vous pouvez être tenté de requérir du Préfet l'annulation de l'arrêté par lequel il a instauré une ZPPAUP à l'Epine en 2006.

Le fait qu'aucune délibération de conseil municipal à ce sujet ne soit intervenue depuis votre élection nous rassure. En effet, nul ne comprendrait que vous n'agissiez pas au grand jour dans un domaine de cette importance, qui concerne la vie de tous nos concitoyens.

Le fait que vous ayez dit en Conseil, le 26 septembre 2008, parlant de la situation créée par l'annulation du PLU : « *La ZPPAUP ainsi que le SCOT s'imposent au règlement municipal* », nous rassure également.

Cependant, mieux vaut être clair.

Pouvez-vous nous confirmer, Monsieur le Maire, que vous n'avez, à ce jour, pris aucune initiative destinée à faire annuler la ZPPAUP de l'Epine, et que vous n'envisagez pas une telle action dans l'avenir ?

Compte tenu de l'engagement que vous avez pris devant les électeurs – « *Nous travaillerons dans la transparence. Nous serons de vrais démocrates* » - vous n'aurez aucun mal à apporter une réponse claire et sans ambiguïté à cette question qui gouverne, pour un futur dont vous n'êtes pas propriétaire, la protection architecturale et paysagère de notre bien commun : la commune de l'Epine.

Bien entendu, nos concitoyens seront informés de cette demande, ainsi que de la réponse que vous y apporterez.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de nos sentiments distingués.

Jean-Marie Palvadeau, Président

Copie : Association « Vivre l'Île 12 sur 12